

Date de dépôt : 19 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelles mesures du canton de Genève pour la planification et la gestion des risques majeurs ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La crise sanitaire liée au Covid-19 a plongé notre canton dans une situation sans précédent. Très rapidement, de nombreux citoyennes et citoyens, des professionnels de la santé et des membres du personnel de la fonction publique se sont retrouvés en manque de masques, de gel hydroalcoolique, de gants et de matériels de protection. Faute de stocks nécessaires, ils ont été exposés à ce nouveau virus sans la protection nécessaire.

La pandémie a lourdement affecté l'économie genevoise et elle risque d'affaiblir les ressources du canton pour les années à venir.

La pénurie de moyens de protection mis en évidence, malgré l'application des consignes de l'Office fédéral de la santé publique, indique que le niveau de préparation du canton était inadéquat.

Genève a connu un taux de prévalence de cas Covid-19 très élevé comparativement à la moyenne suisse et à des cantons dont la densité de population n'est pas plus élevée, voire supérieure.

Différents corps de métiers ont assuré les services et approvisionnements nécessaires à la population durant la crise. Les professionnels de la santé, en particulier, ont été largement sollicités.

Pour une définition de « professionnel de la santé », il convient de se référer notamment à l'art. 71 de la loi sur la santé et à l'art. 1 du règlement sur les professions de la santé (K 3 02.01). La réserve de moyens de

protections est constituée par l'Etat avec le concours des Hôpitaux universitaires genevois (HUG). Elle doit comporter notamment des masques, des gants, des blouses et des solutions hydroalcooliques.

Une fois la phase aiguë de la crise Covid-19 passée, la planification et la gestion des risques majeurs devraient figurer clairement parmi les priorités. Elles devraient impliquer la coopération de tous les différents départements et services de l'administration. Cette dernière devrait rendre compte à ce sujet de façon transparente et à intervalles réguliers.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

1. ***Quelles sont les mesures transversales déjà mises en place ou prévues au niveau de l'administration cantonale pour améliorer à l'avenir la planification et la gestion des risques sanitaires majeurs comme la pandémie de Covid-19 ?***
2. ***Quelles sont les mesures mises en place pour garantir l'approvisionnement suffisant en matériel de protection afin de prévenir et limiter à temps les menaces et les atteintes à la santé publique ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

1. ***Quelles sont les mesures transversales déjà mises en place ou prévues au niveau de l'administration cantonale pour améliorer à l'avenir la planification et la gestion des risques sanitaires majeurs comme la pandémie de Covid-19 ?***

Le Conseil d'Etat se préoccupe de la gestion des risques majeurs de manière globale et veille à toujours actualiser les moyens de réponse dont il dispose.

C'est ainsi qu'il a validé en 2010 déjà une première analyse systémique des risques en adoptant pour cela la méthodologie Kataplan mise à disposition par la Confédération.

Cette analyse sert de base pour la prévention des dangers et les travaux de planification de l'engagement. Elle offre aussi l'avantage de pouvoir procéder à des comparaisons intercantionales là où cela s'avère pertinent, ce que Genève a réalisé sur certaines thématiques avec le canton de Bâle.

Elle a été actualisée en 2018, sous la conduite du Centre d'analyse des risques.

Dans les versions de 2010 et 2018, la pandémie figurait parmi les 3 risques les plus importants pour le canton de Genève.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat dispose d'une entité de Gestion globale des risques Etat qui lui permet d'identifier ces derniers et de prendre les dispositions nécessaires à la maîtrise de leurs conséquences sur le fonctionnement institutionnel.

S'agissant des mesures prises dans le cadre de la pandémie, le dispositif ORCA-GE a été mis sur pied, pour ce qui constitue sa première intervention, par arrêté du Conseil d'Etat le 13 mars 2020 pour porter appui à la direction générale de la santé et levé le 26 juin 2020.

Cette mise sur pied a permis d'optimiser au maximum la transversalité des mesures de planification et de gestion de la crise en contact permanent avec l'autorité politique.

Ce dispositif a également permis d'assurer une coordination et des échanges et collaborations régulières et fructueuses avec les départements français voisins du Doubs, de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi qu'avec le canton de Vaud en particulier mais également l'ensemble des cantons latins et, bien sûr, avec la Confédération par l'intermédiaire des différents états-majors qu'elle avait elle-même mis sur pied.

Lors de cette première vague de la pandémie COVID-19, la Suisse romande a été plus touchée que la partie alémanique de notre pays.

La réponse cantonale a été rapide et adaptée aux circonstances, la situation tessinoise étant rapidement prise comme point de référence avec le postulat que celle de Genève évoluerait de manière identique avec un écart d'une dizaine de jours.

En conséquence, les mesures de distanciation sociale ont précédé les décisions fédérales, en particulier en ce qui concerne l'interdiction des rassemblements.

L'utilisation des tests diagnostiques y a été également plus intense dans l'intention de couper les chaînes de transmission par tous les moyens possibles. De ce fait, l'incidence des cas positifs apparaît plus élevée que dans d'autres cantons mais la pente de progression de l'épidémie y est également plus faible. Seul Bâle-Ville obtient un résultat similaire.

Les capacités d'hospitalisation, en particulier aux soins intensifs, ont été gérées avec efficacité sans mettre en danger la prise en charge des maladies ou accidents « ordinaires ».

L'effort considérable fourni par les HUG et l'excellente collaboration du réseau hospitalier privé doivent être soulignés. Ils ont permis de garder la maîtrise de la situation et ne se sont jamais trouvés en situation de saturation.

Il y a eu une surmortalité durant la vague épidémique dans les classes d'âge avancées qui a été suivie par une sous-mortalité dans les mêmes classes d'âge durant les mois de mai et juin. Il faudra attendre 2021 pour savoir si la mortalité globale de l'année a été modifiée par cette crise.

Les conséquences économiques sont certes importantes mais les décisions prises tant à l'échelon cantonal que fédéral ont intégré ce paramètre dans les réflexions. L'objectif stratégique a toujours été de maîtriser la progression de l'épidémie de manière à garantir le fonctionnement contrôlé du système de santé tout en permettant la reprise des activités dans les meilleurs délais possibles.

Cette gestion de crise fera l'objet d'une analyse et d'un RETEX (Retour d'Expérience) dont les recommandations, qui seront soumises au Conseil d'Etat pour validation, devront permettre d'améliorer les processus actuellement en cours.

Les analyses de la Confédération seront également prises en compte dans ce cadre, là où cela sera pertinent et nécessaire.

2. Quelles sont les mesures mises en place pour garantir l'approvisionnement suffisant en matériel de protection afin de prévenir et limiter à temps les menaces et les atteintes à la santé publique ?

A aucun moment les HUG n'ont manqué de masques de protection. Ils bénéficiaient d'une réserve cantonale pour faire face à une pandémie. De même aucune institution de santé n'a été en situation de déficit de matériel même si nous aurions préféré que l'approvisionnement soit plus facile et plus généreux. Pour rappel, les EMS, les médecins, les pharmacies, etc. ont reçu du matériel de la part du canton pour assurer leur fonctionnement. Les professionnels de la santé en plus petites structures ont en effet rapidement épuisé leur stock alors que l'épidémie n'avait pas encore atteint notre pays.

Pour prévenir une telle situation à l'avenir, il a été rappelé les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique en matière d'approvisionnement en matériel de protection en encourageant ces derniers à stocker une réserve augmentée pour une autonomie de 6 mois.

Le canton est en cours de constitution d'un stock de masques afin de pouvoir disposer d'une réserve suffisante. L'acquisition de 40 millions de pièces se réalise en coordination avec d'autres cantons romands.

Un crédit supplémentaire a, par ailleurs, été demandé au Grand Conseil notamment en faveur des HUG afin de pérenniser l'installation de lits permettant d'augmenter d'autant les capacités d'accueil des établissements publics médicaux.

Enfin, les HUG sont en négociation avec l'armée suisse afin d'acquérir une partie des appareils respirateurs reçus pendant la crise plutôt que de les restituer en devant supporter des coûts de location relativement importants. Ces appareils seraient maintenus aux HUG (usage et maintenance à leur charge) mais disponibles sur requête fédérale pour d'autres cantons. Les établissements de soins genevois disposeraient ainsi d'une réserve d'appareils suffisante pour un coût optimal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS